

9 novembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 9 novembre 2015 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse Madame Françoise Boudrias. Sont également présents Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers, Daniel Gravel, Michel Lambert, Luc Pagé et Gilbert Perreault.

Monsieur Martin Chaput, conseiller, est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2015
- 04- Correspondance
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 État des revenus et dépenses au 31 octobre 2015
  - 5.3 Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2016
  - 5.4 Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2016
  - 5.5 Avis de motion - Règlement numéro 566-2015 abrogeant le règlement numéro 384-99 intitulé « Règlement sur les fausses alarmes » remplacé par le règlement numéro 564-2015 relatif aux systèmes d'alarme
  - 5.6 Approbation des prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles
  - 5.7 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour l'exercice financier 2016
  - 5.8 Discours de la Mairesse – Rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Mélanie
  - 5.9 Autorisation de signature
  - 5.10 Municipalité régionale de comté de Joliette – Remplacement de la mairesse aux séances du conseil
  - 5.11 Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil municipal 2015-2016
  - 5.12 Félicitations et remerciements à monsieur Gabriel Charette pour 10 années de service à la Municipalité de Sainte-Mélanie
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2015
  - 6.2 Résolution d'appui pour travaux d'entretien du cours d'eau portant le numéro 735304461531 et demande de règlement à la MRC de Joliette
  - 6.3 Approbation d'un plan projet de lotissement et de construction de rue sur une partie des lots numéro 250, 251, 252 et 253
  - 6.4 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande de renouvellement de l'autorisation 342789 afin de compléter l'enlèvement de sable et la remise en culture

07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

8.1 Désignation des responsables de la bibliothèque – CRSBP

8.2 Embauche d'une intervenante-animatrice au service des Loisirs

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour les mois de septembre et octobre 2015

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

*Avant le début de la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, dépose au conseil municipal les résultats du scrutin du 1<sup>er</sup> novembre 2015 faisant état de l'élection de madame Françoise Boudrias au poste de mairesse et de monsieur Gilbert Perreault au poste de conseiller au district 4. Il rappelle également que monsieur Luc Pagé a été élu par acclamation au poste de conseiller du district 3.*

2015-11-232

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

- a) Félicitations aux nouveaux élus et demande de suivi pour le projet de développement du projet Harmonie d'Éric Boucher, exclusion de la zone agricole, projet déposé à la MRC de Joliette;
- b) Signalisation des commerces sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;
- c) Signalisation du camping Nadeau à l'intersection route Baril et 1<sup>er</sup> rang;
- d) Commentaires sur les élections et félicitations aux nouveaux élus.

La période de questions est close à 20 h 22.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-11-233

3.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit approuvé.

Adoptée

**04- CORRESPONDANCE**

2015-11-234

**4.1 Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 octobre 2015.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 octobre 2015.

Adoptée

**5- ADMINISTRATION**

2015-11-235

**5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 octobre 2015**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 octobre 2015 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **273 497.86 \$.**

Décassements : chèques numéro 7737 à 7752	34 892.96 \$
Chèques annulés : chèque	
Comptes fournisseurs : chèques numéro 7753 à 7874	204 113.95 \$
Salaires du mois d'octobre 2015	34 490.95 \$
Total de la période :	<b><u>273 497.86 \$</u></b>

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier

2015-11-236

**5.2 État des revenus et dépenses au 31 octobre 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose l'état des revenus et dépenses, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 31 octobre 2015.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2015.

Adoptée

2015-11-237

**5.3 Avis de motion - Règlement ayant pour but de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2016**

Daniel Gravel donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2016.

- 2015-11-238      5.4 **Avis de motion - Règlement ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2016**
- Michel Lambert donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, édictant de nouvelles dispositions quant à l'établissement de la tarification pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier 2016
- 2015-11-239      5.5 **Avis de motion - Règlement numéro 566-2015 abrogeant le règlement numéro 384-99 intitulé « Règlement sur les fausses alarmes » remplacé par le règlement numéro 564-2015 relatif aux systèmes d'alarme**
- Marie-France Bouchard donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 384-99 intitulé « Règlement sur les fausses alarmes » remplacé par le règlement numéro 564-2015 relatif aux systèmes d'alarme.
- 2015-11-240      5.6 **Approbation des prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles**
- ATTENDU** que la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles a transmis à la Municipalité de Sainte-Mélanie ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 aux fins de les approuver;
- POUR CE MOTIF,** Il est proposé par Monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- D'APPROUVER** les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles telles que transmises le 28 octobre 2015.
- Adoptée
- 2015-11-241      5.7 **Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour l'exercice financier 2016**
- ATTENDU** que la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;
- ATTENDU** que dans cette perspective, le procureur de la Municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 23 octobre 2015, valide pour toute l'année 2016;
- ATTENDU** que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire identique à ce qui prévalait pour l'année 2015, sans augmentation :
- Les communications téléphoniques avec la Municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;

- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

**ATTENDU**

qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

**ATTENDU**

que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet **Bélanger Sauvé** de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 23 octobre 2015 pour un montant de trois cents dollars (300 \$) par mois, et ce, pour l'année financière 2016.

Adoptée

## 5.8 Discours de la Mairesse – Rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du discours de la Mairesse tel que produit :

### **DISCOURS DE LA MAIRESSE**

#### **RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), il me fait plaisir de vous présenter l'état de la situation financière de notre municipalité. La firme de vérificateurs Pierre Brabant, C.P.A., a signé, le 30 juin 2015, son rapport de vérificateur pour notre exercice financier 2014.

#### **ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Ce rapport nous indique que pour l'année financière 2014, la Municipalité de Sainte-Mélanie a enregistré un excédent de fonctionnement de l'exercice de 167 597 \$ pour la conduite normale des opérations et d'immobilisations.

En considérant le surplus des années antérieures, le surplus libre cumulé au 31 décembre 2014 est de 358 255 \$. En tenant compte de la disponibilité du fonds de roulement qui s'établit à 105 538 \$, la marge de manœuvre de la municipalité au 1<sup>er</sup> janvier 2015 était de 463 793 \$.

La dette totale à long terme se situe à 1 650 778 \$ dont 178 200 \$ est attribuable à l'ensemble de la population.

#### **SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE**

En date du 9 novembre 2015, j'ai le plaisir de confirmer que votre municipalité présente toujours une bonne santé financière et, qu'actuellement, nous estimons que les dépenses n'excéderont pas les revenus pour l'exercice financier en cours.

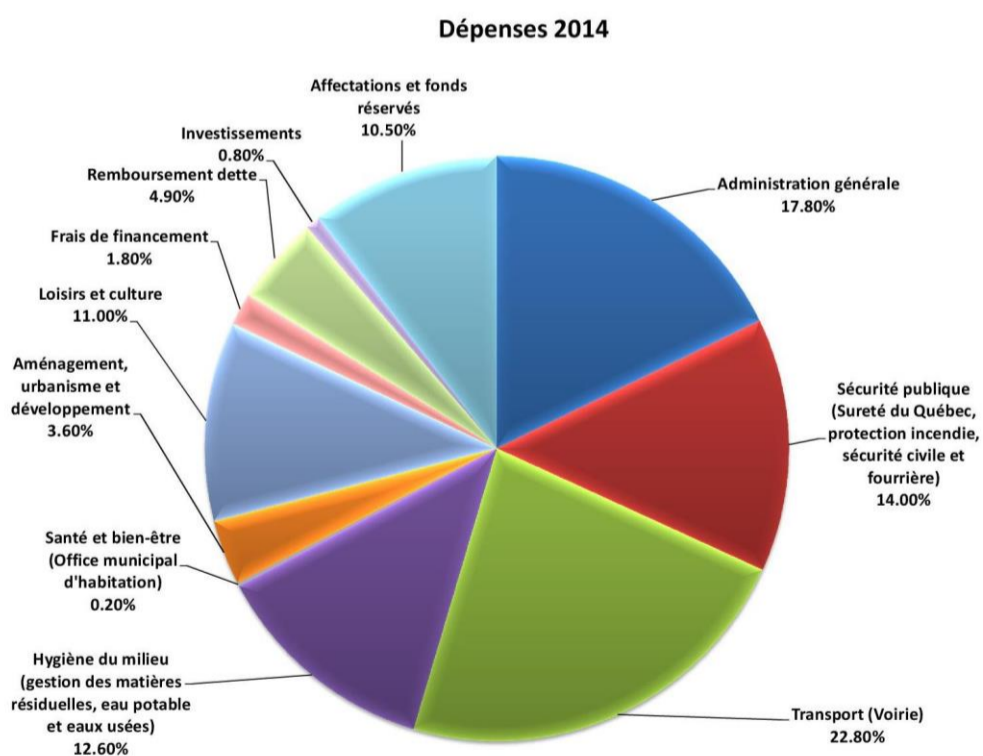
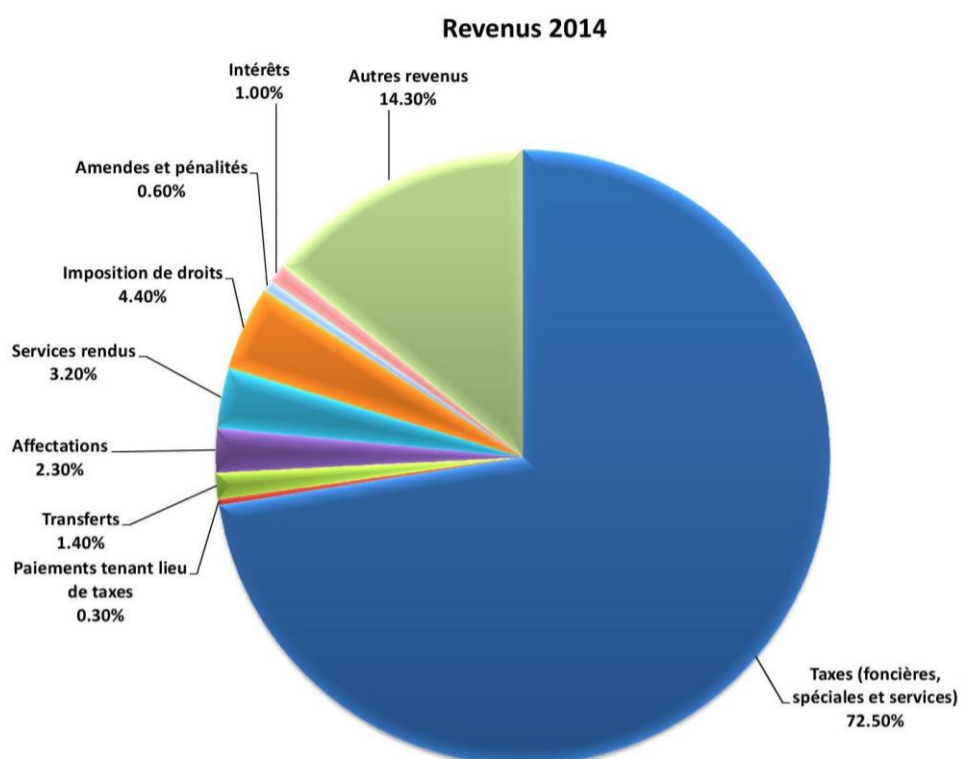
#### **RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS**

Pour l'année 2015, la Municipalité de Sainte-Mélanie a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit :

	<b>Salaire</b>	<b>Allocation</b>	<b>Total</b>
Maire	13 448 \$	6 724 \$	20 172 \$
Conseiller MRC	7 880 \$	3 940 \$	11 820 \$
Conseillers (ères)	4 483 \$	2 241 \$	6 724 \$

## ÉVALUATION

L'évaluation foncière imposable de la Municipalité pour l'année 2015 s'élève à 308 693 300 \$.



## CONTRATS

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et le 1<sup>er</sup> novembre 2015 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
MRC Joliette	Quotes-parts services régionaux	527 279 \$
Sûreté du Québec	Sécurité publique	271 440 \$
Excavation Normand Majeau Inc.	Voirie	186 618 \$
9117-6834 QUEBEC Inc.	Déneigement	165 834 \$
Municipalité Saint-Charles-Borromée	Sécurité incendie	132 266 \$
Gilles Malo Inc.	Travaux réaménagement Hôtel de Ville	126 121 \$
Financière Banque Nationale	Dette à long terme	86 355 \$
Croix Bleue	Assurances collectives	46 000 \$
Les services d'entretien Fany	Entretien de bâtiments	40 709 \$
Groupe Ultima	Assurances générales	33 513 \$

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), voici la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la valeur totale est de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et le 1<sup>er</sup> novembre 2015 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Revenu Québec	Retenues provinciales	152 825 \$
Hydro Québec	Électricité	85 941 \$
Constructexc 2008 Inc.	Voirie	72011 \$
Receveur Général du Canada	Retenues fédérales	71 000 \$
J.L.M. Lépine Inc.	Voirie	40 544 \$
Les Services Exp	Services professionnels	35 619 \$
PG Solutions Inc.	Services informatiques	29 054 \$



## **LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROJETS RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE 2015**

- Réalisation des travaux de réfection de structure de rue, de pavage en béton bitumineux et travaux connexes sur la rue Bernard;
- Réalisation des travaux de pavage en béton bitumineux et travaux connexes sur les rues des Jonquilles, des Iris et des Pins;
- Réalisation de pulvérisation et empierrement sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues du Lac-Safari et sur la rue Lavallée;
- Installation de puisards de drainage pluvial et rénovation de puisards existants dans le secteur village;
- Réfection de fossés et/ou remplacement de nombreux ponceaux en milieu rural
- Travaux de nettoyage aux bassins de traitement des eaux usées (secteur village);
- Réparations de pavage posé à chaud sur plusieurs rues et chemins en secteur urbain et rural
- Poursuite des travaux relatifs au plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain et consultation des propriétaires fonciers concernés;
- Poursuite des démarches pour la rénovation du réseau d'aqueduc secteur Carillon;
- Poursuite des travaux d'implantation d'une politique familiale municipale et aînés;
- Poursuite du projet « Local des ados L'AMIGO » au Centre des loisirs;
- 11<sup>e</sup> participation au Festival de Lanaudière;
- Fin du réaménagement des bureaux municipaux pour améliorer la productivité et la sécurité;
- Fin de la rénovation de la caserne des pompiers (chauffage, peinture, toiture, portes de garage et travaux connexes);
- Rénovation des toitures au garage municipal et bâtiment de services au terrain de balle du parc des Sables;
- Poursuite des discussions avec la Fabrique de Sainte-Anne visant l'acquisition de l'église de Sainte-Mélanie;
- Collaboration au projet pilote du transport collectif en milieu rural;
- Amorce du projet « *Conseil municipal sans papier* » pour les élus;
- Tenue d'élections partielles visant à combler les postes de maire, conseiller district 3 et conseiller district 4.

## **ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018**

- Poursuivre l'amélioration des chemins municipaux selon les disponibilités budgétaires;
- Réaliser les travaux de traitement de surface sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues du Lac-Safari et sur la rue Lavallée;
- Compléter la consultation des propriétaires fonciers concernés sur le plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain;
- Compléter l'élaboration du plan d'intervention des infrastructures (aqueduc – égout – voirie) pour les secteurs desservis par des services municipaux;
- Remplacer l'étang de traitement des eaux usées du secteur Village;
- Remplacer la source d'approvisionnement en eau potable et le réseau de distribution d'aqueduc du secteur Carillon;
- Réviser le plan d'urbanisme, compléter la refonte de nos règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC Joliette et contribuer au plan de développement de la zone agricole de la MRC de Joliette;
- Poursuivre l'élaboration d'une politique familiale municipale et d'une politique relative aux aînés (MADA);

- Élaborer une politique culturelle;
- Poursuivre l'utilisation du presbytère à des fins communautaires (entraide et infirmière);
- Consulter la population sur l'utilisation de l'église à des fins communautaires et culturelles, le coût de rénovation, le financement et l'échéancier de réalisation. Suivant cette consultation, conclure une entente de cession avec la Fabrique Sainte-Anne;
- Poursuivre les discussions en vue de réaliser des travaux d'apaisement du trafic, d'aménagement et de revitalisation de la rue Principale;
- Poursuivre les mesures d'affaiblissement du couvert de glace et de surveillance à la hauteur du pont Baril afin de diminuer les risques d'embâcles à cet endroit;
- Compléter le dossier de numérisation des archives municipales et des documents courants pour réaliser des séances « conseil sans papier »;
- Inventorier et analyser les domaines privés et rues privées;
- Soutenir la réalisation des objectifs du plan de développement et amorcer la refonte du plan de développement 2015 à 2020.

## CONCLUSION

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code Municipal. Nous travaillons présentement à la préparation du budget pour l'exercice financier 2016.

Le conseil municipal fera tout en son pouvoir afin que le fardeau fiscal des contribuables demeure acceptable pour la prochaine année tout en leur assurant des services qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins.

Je vous invite à vous joindre à nous pour la session spéciale concernant le budget 2016 qui se tiendra le lundi 14 décembre 2015 à 20 heures à la salle du conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie.

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux et de nos bénévoles pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions et assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique.

---

Françoise Boudrias  
Mairesse

2015-11-243

### 5.9 Autorisation de signature

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise la mairesse, madame Françoise Boudrias et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les effets bancaires pour tous les comptes inscrits à la Caisse Desjardins de Kildare au nom de la Municipalité;

Qu'en l'absence de la mairesse, le maire suppléant dûment désigné par résolution numéro 2013-10-230 est autorisé à signer lesdits effets bancaires;

Qu'en l'absence du directeur général et secrétaire trésorier, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Martine Malo, est autorisée à signer lesdits effets bancaires.

Adoptée



06- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2015-11-247

6.1 **Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 octobre 2015 tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 octobre 2015.

Adoptée

2015-11-248

6.2 **Résolution d'appui pour travaux d'entretien du cours d'eau portant le numéro 735304461531 et demande de règlement à la MRC de Joliette**

**ATTENDU** la demande formelle d'intervention dans un cours d'eau par les entreprises G.D. Beaux Cèdres de Sainte-Mélanie, pour des travaux d'entretien visant le cours d'eau connu et désigné par le numéro 735304461531;

**ATTENDU** l'opinion favorable de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la réalisation de travaux d'entretien d'un bassin d'irrigation sis en milieu agricole et visant le cours d'eau connu et désigné par le numéro 735304461531;

**ATTENDU** la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Luc Pagé  
Appuyé par Monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande de travaux d'entretien d'un bassin d'irrigation agricole lié au cours d'eau connu et désigné par le numéro 735304461531, par le propriétaire, les entreprises **GD Beaux Cèdres**;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie demande à la MRC de Joliette d'adopter le règlement requis pour la réalisation des travaux mentionnés à la présente;

**DE** transmettre une copie conforme de la présente résolution à la MRC de Joliette;

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**6.3 Approbation d'un plan projet de lotissement et de construction de rue sur une partie des lots numéro 250, 251, 252 et 253**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un plan projet de lotissement et de construction de rue sur une partie des lots numéro 250, 251, 252 et 253, tel que préparé le 20 octobre 2015 par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre (*minute : 6 469, dossier : 2 413*) et le rapport d'analyse de ce plan projet tel que réalisé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

**ATTENDU** que le rapport d'analyse du plan projet de lotissement et de construction de rue sur une partie des lots numéro 250, 251, 252 et 253 réalisé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment et en environnement, confirme que le projet est conforme au plan d'urbanisme, mais soulève quelques éléments ne respectant pas le règlement de lotissement 229-92;

**ATTENDU** que le promoteur déposera une demande de dérogation mineure afin de régulariser les quelques éléments ne respectant pas ledit règlement de lotissement;

**ATTENDU** que tout intéressé pourra se faire entendre lors de l'étude de la demande de dérogation mineure par le conseil municipal;

**ATTENDU** que le promoteur, **Domaine J-N Lajeunesse Inc.**, devra se conformer à toutes les exigences de la Municipalité, notamment les exigences quant à la construction de la rue ainsi qu'à toute loi, règlement ou résolution pour la réalisation de ce projet;

**ATTENDU** que le promoteur, **Domaine J-N Lajeunesse Inc.**, devra construire à ses frais une rue conformément aux règles de l'art et aux normes de la Municipalité de Sainte-Mélanie, afin qu'elle soit cédée ultérieurement à la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** que le promoteur, **Domaine J-N Lajeunesse Inc.**, devra mandater, à ses frais, un ingénieur-conseil afin d'assurer la supervision des travaux de construction de la rue. Ce dernier devra ensuite confirmer à la Municipalité que la rue a été construite conformément aux règles de l'art et aux normes de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** que le promoteur, **Domaine J-N Lajeunesse Inc.**, devra mandater, à ses frais, un ingénieur-conseil afin d'assurer qu'un ponceau déjà construit pour le cours d'eau 735320461606 est dans un bon état, qu'il est d'un diamètre suffisant pour le bassin versant et qu'il est construit conformément aux règles de l'art. Ce dernier devra attester par écrit du respect des conditions ci-avant énoncées;

**ATTENDU** que l'approbation dudit plan projet de lotissement et la municipalisation subséquente de la rue s'y trouvant sont conditionnelles au respect des conditions énoncées à la présente;

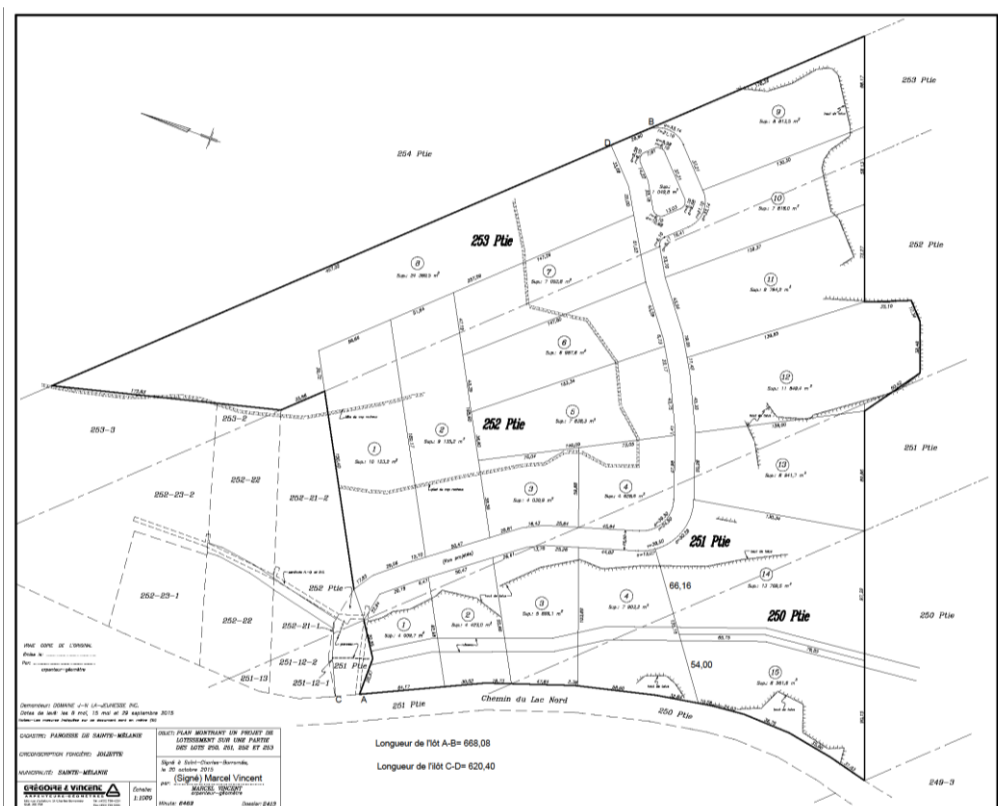
**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le plan projet de lotissement et de construction de rue sur une partie des lots numéro 250, 251, 252 et 253 tel que préparé par monsieur Marcel Vincent, arpenteur-géomètre (*minute : 6 469, dossier : 2 413*), soit approuvé.

**Plan projet de lotissement et de construction de rue sur une partie des lots numéro 250, 251, 252 et 253**



Adoptée

2015-11-250

**6.4 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande de renouvellement de l'autorisation 342789 afin de compléter l'enlèvement de sable et la remise en culture**

**ATTENDU**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de Transport Gaston Nadeau Inc. afin d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle renouvelle son autorisation (autorisation 342789) afin de compléter l'enlèvement de sable et la remise en culture sur les lots numéro 183, P184, P185 et P186;

**ATTENDU**

que cette demande est rendue nécessaire, car le sable n'a pu être complètement vendu et transporté hors du site à l'intérieur du délai accordé par la Commission, tel que décrit dans le rapport de surveillance préparé par monsieur Hugues Francoeur, agronome;

**ATTENDU**

que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande de Transport Gaston Nadeau Inc. dans son processus d'obtention d'une autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'elle renouvelle son autorisation (autorisation 342789) afin de compléter l'enlèvement de sable et la remise en culture sur les lots numéro 183, P184, P185 et P186;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1), transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande;

**QUE** tous les documents de cette demande fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.

**08- LOISIRS ET CULTURE**

2015-11-251

**8.1 Désignation des responsables de la bibliothèque – CRSBP**

Il est proposé par Monsieur Luc Pagé  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie désigne madame Marie-France Bouchard, conseillère et monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, respectivement représentante élue et responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

Adoptée

2015-11-252

**8.2 Embauche d'une intervenante-animatrice au service des Loisirs**

**ATTENDU**

que le service des Loisirs désire poursuivre l'initiative d'une intervenante-animatrice au Centre des Loisirs pour s'occuper du local Jeunesse;

**ATTENDU**

qu'il y a lieu d'embaucher une intervenante-animatrice pour le service des Loisirs;

**ATTENDU**

qu'un appel de candidatures a été réalisé à l'automne 2015 ;

**ATTENDU**

la recommandation favorable de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs concernant la candidature de madame Charline Rousseau;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'EMBAUCHER** madame Charline Rousseau  
au poste d'intervenante-animatrice au service  
des Loisirs au taux horaire de quinze dollars  
(15 \$);

**QUE** les modalités d'embauche soient celles  
décrites au contrat à intervenir pour un employé  
contractuel à durée déterminée et selon les  
paramètres du projet d'intervention;

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné,  
directeur général et secrétaire-trésorier, à agir  
pour et au nom de la Municipalité de Sainte-  
Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2015-11-253

**9.1 Rapport du service des Travaux publics pour les mois de septembre et octobre 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 30 septembre 2015 et la période se terminant le 31 octobre 2015 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie  
prenne acte du rapport du service des Travaux  
publics pour la période finissant le 30 septembre  
et le 31 octobre 2015.

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 54.

- a) Localisation du développement faisant l'objet d'une résolution d'approbation du projet de lotissement au point 6.3 et localisation du site faisant l'objet d'une résolution d'appui à une demande à la CPTAQ au point 6.4 de l'ordre du jour;
- b) Prolongation des travaux d'aménagement de la cannebergière Nadeau au point 6.4, impact sur l'eau et référence au certificat d'autorisation du MDDELLC;
- c) En quoi consistent les trois avis de motions donnés au cours de la présente réunion;
- d) Est-ce que les conduites d'aqueduc au domaine Carillon vont être remplacées ?

La période de questions est close à 21 h 02.



2015-11-254

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Luc Pagé  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 21 h 03.

Adoptée

---

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**